

RéPPOP

Coordination Nationale des RéPPOP

***CHARTRE D'ADHESION A LA
COORDINATION
NATIONALE DES RéPPOP***

1. Préambule

Les réseaux RéPPOP (Réseau de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique) constituent une réponse opérationnelle face à l'augmentation de l'obésité chez l'enfant, en réunissant dans un maillage étroit et partagé l'ensemble des acteurs impliqués dans sa prévention, son dépistage et sa prise en charge.

La Coordination Nationale des RéPPOP (CN RéPPOP) s'inscrit dans la dynamique des actions locales déjà mises en place, avec une représentativité nationale. Le but est de mutualiser les connaissances et compétences propres à chaque réseau afin de faciliter les actions et les échanges d'expérience dans une perspective d'évaluation et d'optimisation de la demande et des actions.

Cette CN RéPPOP doit permettre :

- aux réseaux RéPPOP existant de fédérer leurs actions, tout en conservant leurs spécificités, de mutualiser les résultats d'évaluation organisationnelle et épidémiologiques, pour en tirer les conséquences utiles en vue d'une adaptation rapide des pratiques
- aux réseaux en cours de montage de bénéficier d'une expertise et de s'inscrire dans une organisation et une dynamique déjà existante et d'éviter les pertes de temps et les écueils dans un but économique de santé publique.

2. Les Membres

Peut être membre de la CN RéPPOP, tout RéPPOP dont la candidature a été validée par le Conseil d'Administration de la CN RéPPOP. Pourront également adhérer à la CN RéPPOP, toutes associations ou autres structures morales dont la candidature aura été validée par le Conseil d'Administration de la CN RéPPOP.

3. Objet de la Charte

La présente charte a pour objet de fixer les modalités de coopération, au sein de la CN RéPPOP entre ses différents membres, en vue de son fonctionnement.

Cette charte pourra être complétée par des conventions d'application spécifique précisant le détail des programmes entrepris en coopération et leurs modalités de réalisation.

4. Modalités d'adhésion

Après validation de candidature par le Conseil d'Administration, l'adhésion à la CN RéPPOP devient effective après signature de la Charte d'Adhésion par le responsable légal de la structure candidate. Le paiement de la cotisation annuelle devra être effectué dans un délai de 3 mois après signature de la charte d'adhésion à la CN RéPPOP.

5. Objectifs de la CN RéPPOP

Les objectifs de la CN RéPPOP sont les suivants :

- Renforcer la politique d'implantation régionale, de mutualisation et d'évaluation des réseaux RéPPOP. la plate forme renforcera l'ancrage régional des réseaux existant et permettra le développement de nouveaux RéPPOP.
- Offrir à chacun des réseaux RéPPOP une vision globale des actions en cours et un partage continu d'informations lui permettant une adaptation rapide des pratiques.

- Faciliter la lisibilité des actions entreprises tant vis à vis des partenaires que du public. La plate forme doit devenir l'interlocuteur privilégié des usagers, ainsi que des partenaires des réseaux institutionnels ou non.
- Etre au plan national le pôle de référence des réseaux RÉPPOP auprès des institutionnels nationaux ainsi que des instances européennes (programmes de contractualisation, appels à projet nationaux et européens...)
- Constituer un observatoire national des « spécificités » régionales de l'épidémie d'obésité chez l'enfant, des pratiques professionnelles de sa prévention à sa prise en charge, et de l'évaluation de l'impact à moyen et long terme de ces actions.

6. Engagements des membres de la CN RÉPPOP

Les RÉPPOP adhérent s'engagent à :

- participer de manière active à la vie de l'association
- désigner 2 membres représentant au Conseil d'Administration de la CN RÉPPOP
- participer aux réunions du conseil d'Administration, du Bureau et des commissions
- pouvoir mettre à disposition, à hauteur d'une demi-journée par semaine, du temps de coordination-secrétariat (à définir en fonction des besoins)
- participer au travail commun sur le logiciel informatique en temps réel
- faire partager leurs compétences, leurs outils et leurs actions positives
- verser la cotisation annuelle (d'un montant de 2000 euros par an pour les années 2007 et 2008)

7. Engagements de la CN RÉPPOP

Les engagements de la CN RÉPPOP sont les suivants :

- au niveau de l'administration : échange de compétences sur la réalisation de certains dossiers de subvention (type FIQCS...) ou dossiers techniques (CNIL...), sur les relations avec les autorités de tutelle...
- au niveau de l'évaluation : travail commun sur l'élaboration de critères d'évaluation et de tableaux de bord, dans la lignée du rapport HAS/ANAES sur l'évaluation des réseaux, évaluation commune sur certains points définis ensemble et communication sur ces points, EPP...
- au niveau de la communication : réalisation d'outils de communication interne (sites Internet, newsletter, plaquettes...), et de communication externe (organisation de colloques, de conférences, représentation ministérielle...), travail sur le site Internet pour remplir le contenu et rendre l'interface interactive (carte de France renvoyant sur les RÉPPOP existant)
- au niveau de l'informatique : travail commun sur le logiciel informatique en temps réel.
- au niveau de l'expertise scientifique : réalisation d'études épidémiologiques, écriture d'articles, rédactions de protocoles, de recherche et de suivi.
- au niveau de l'expertise médicale : travail sur le dossier médical partagé, sur la formation, sur l'éducation thérapeutique, réflexion sur la liaison avec les équipes obésité adulte, élaboration d'un « référentiel » national...
- au niveau des outils : mise à disposition et/ou facilité d'accès pour ses membres à l'ensemble des outils et données transmis par les RÉPPOP adhérent.

Fait en 2 exemplaires à :

Le :

Le Président de la CN RÉPPOP

Le Président de